

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 16/05/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2024 et le soumet à approbation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2024.**

**2. OFFICE NATIONAL DES FORETS – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement forestier prévoit de passer en coupe sur une partie de la parcelle 1 (UA 2 : 2,45 ha) en 2025 pour un volume estimé à 100 m<sup>3</sup>.

Pour rendre plus attractif la vente des bois, l'ONF nous propose de rajouter les deux autres zones de la parcelle 1 qui avaient été abandonnées (UA 3 : 2,48 ha, affouage 2016) et annulées (UA 2 : 2,44 ha, EA 2020). En effet, le rajout de ces coupons permettrait d'augmenter le volume à environ 330 m<sup>3</sup> et de réaliser l'ordre de passage des coupes prévus par l'aménagement forestier.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la vente de cette coupe nécessite l'entretien de la traîne forestière (750 ml) à la charge de l'exploitant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande un additif à l'état d'assiette 2025 en rajoutant les EA 2016 et 2020 et demande la mise en vente de gré à gré du bois de la parcelle 1 pour une surface totale de 7,37 ha, l'entretien et la remise en état de la traîne forestière étant à la charge de l'exploitant.**

**3. PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme 2024 des travaux patrimoniaux lié à la forêt communale relevant du régime forestier. Ce dernier est proposé par l'Office National des Forêts et concerne des travaux d'infrastructure (1820 € HT) et des opérations sur limites et parcellaires (2590 € HT).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de réaliser le programme 2024 proposé par l'Office National des Forêts.**

**4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2023, d'un montant total de 1170 €. Il rappelle également qu'un montant de 1800 € est inscrit au budget 2024 et que seules les associations ayant fait une demande en due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer aux associations les sommes se répartissant ainsi qu'il suit :

Association	Montant 2024
ADMR de la Vallée du Jabron	300 €
Association Les Jeux Bronnaises de Noyers sur Jabron	200 €
Fonds de solidarité pour le logement Conseil Départemental	196 €
Louveterie des Alpes de Haute Provence	30 €
Pompiers de Noyers sur Jabron	120 €
Société de Chasse « La Fraternelle »	400 €
Trail Running Athlétique Club Sisteronais (TRACS)	30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 276 €</b>

#### 5. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe que l'agent de maîtrise a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Il est donc nécessaire de recruter un nouvel adjoint technique, à temps non complet, afin d'effectuer les travaux suivants :

- Garderie à l'école
- Service de restauration scolaire
- Ménage et entretien des bâtiments communaux (école, église, mairie, salle Cœur de Village)
- Gestion de la location des salles communales et de la régie de restauration scolaire
- Aide au secrétariat de la mairie, 2 demi-journées par semaine
- Accompagnement scolaire si nécessaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide la création, à compter du 26 août 2024, d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique (adjoint technique, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaire et la modification du tableau des emplois (voir annexe) ;
- Précise que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an ;
- Précise que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Précise qu'aucun diplôme ne sera demandé à l'agent et que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade équivalent ;
- Dit que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### 6. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- RAS

## 7. QUESTIONS DIVERSES

### *Réunions :*

- Réunion avec la Gendarmerie le 20 mars
- Réunion avec l'Office National des Forêts le 26 mars
- Conseil syndical du SIVU le 26 mars
- Expertise église suite à la sécheresse le 27 mars
- « Organisation du Tour 04 » avec la Préfecture le 09 avril
- Conseil communautaire CCJLVD le 09 avril
- Inauguration du réseau d'irrigation par la Société du Canal de Provence le 11 avril
- Nettoyons le Sud le 13 avril
- Conseil Syndical du SIVU le 03 mai
- Réunion de travail « transfert compétence eau et assainissement » de la CCJLVD le 13 mai
- Expertise Centrale de Traitement d'Air (CTA) de la salle Cœur de Village le 16 mai
- Commission de contrôle des listes électorales le 16 mai
- Réunion de travail « Centre de Santé » de la CCJLVD le 17 mai

### *Entretiens et travaux réalisés*

- Réparation réseau fibre + box à l'école le 25/03 par Orange
- Réparation de la CTA de la salle Cœur de Village et changement des filtres le 27/03 par Climax
- Suite au remplacement par des leds, réductions des puissances souscrites pour l'éclairage public le 29/03
- Intervention pour ENEDIS au bas du Chemin des Rouines le 17/04
- Réfection de la chaussée au bas du quartier Saint-Michel le 26/04 par Eiffage
- Réfections Chemin des Clots et Chemin des Rouines entre le 26/04 et le 30/04 par Eiffage
- Remplacement de six interrupteurs et des luminaires néon par des leds à l'école le 30/04
- Tournée des points incendie avec le SDIS04 le 15/05

### *Entretiens et travaux à finaliser / venir*

- Murs du cimetière + étalement des terres
- Aménagement du PAV du quartier Saint-Michel : refus du Chef de la Police de l'Eau de la DDT le 29/04 : ne sera pas réalisé à court terme ; annulation de la commande
- Ajout d'un onduleur sur la CTA
- Pose des graves Chemin du Collet
- Réception des panneaux d'affichage électoraux le 11/04. Installation à faire pour les Européennes
- Aménagement autour du transformateur au quartier St Michel par l'EREA avant la fin de l'année scolaire

### *Divers*

- Demande de subvention « Classe de Neige » à la Région ; subvention de 1000 € accordée le 29/03
- Demande de subvention « Fonds Vert » à l'Etat pour le remplacement de toutes les ampoules de l'éclairage public : remboursement de 2543,34 € (76%) demandé le 25/04
- Demande de subvention « Fonds Vert » à l'Etat pour le débroussaillage OLD déposée le 24/03
- Demande de subvention « Amendes de Police » au Conseil Départemental pour le parking de l'église déposée le 02/04
- Distribution des courriers aux riverains des voies communales susceptibles d'être impactés par les obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Refus de nombreuses demandes de dérogation scolaire
- Début des travaux d'aménagement du lotissement de La Combe le 09/04 ; 7 terrains à la vente
- Demande de permis de construire (01) de Francis PLAUCHE pour un abri couvert non clos le 26/03
- Demande de CUB (02) de Yannick AUFFRET pour abri en bois démontable le 11/04
- Demande de permis de construire modificatif (2023/10 M01) de Philippe GARNIER pour modification du vide sanitaire en sous-sol partiel le 11/04

La séance est levée à 21h30  
Le Maire, Marc HUSER

Le Secrétaire, Patrick SCOTTI

